

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 38/1947 (1947)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève

Enseignements primaire et secondaire.

Dans la dernière chronique, le projet de loi de M. le député Dupont-Willemin avait été résumé. La commission du Grand Conseil, après avoir entendu des experts, a distingué plusieurs objets et diverses lois ont été votées :

1. Le 9 novembre 1946, l'enseignement secondaire inférieur — les classes comprises dans la scolarité obligatoire — est devenu gratuit. L'Etat renonce à quelque cent mille francs de recettes, dès le 1^{er} septembre 1946, début de l'année scolaire. La majorité de la commission, suivie par le Grand Conseil, n'a pas contre pas voté la gratuité des fournitures scolaires dans les mêmes classes. Elle a estimé que les bourses palliaient suffisamment aux inconvénients du maintien de l'achat des fournitures par les élèves, et qu'il était superflu d'engager une aussi forte dépense pour l'Etat. Mais la commission a, depuis lors, été saisie d'un nouveau projet : les fournitures scolaires seraient données gratuitement à tous les élèves de l'enseignement secondaire (inférieur et supérieur) qui ont au moins la moyenne générale de 4,5 sur 6 pour le travail ; les élèves de l'enseignement secondaire supérieur qui ont aussi cette moyenne ne paieraient pas d'écolage ; enfin des bourses d'entretien de 360, de 720 ou de 1080 francs par an seraient accordées à ces mêmes élèves si leurs parents n'ont pas un certain revenu (signalons à ce propos que les bourses actuelles d'Etat sont de 100, de 200 ou de 300 francs par an).

2. Le Grand Conseil a introduit le 18 janvier 1947 un chapitre nouveau dans la loi sur l'instruction publique. Une conférence de l'instruction publique, résurrection de la défunte commission scolaire, est constituée. Elle comprend le chef et le secrétaire général du Département, le recteur de l'Université, deux directeurs d'écoles secondaires, deux inspecteurs primaires, trois délégués des corps enseignants enfantin, primaire et secondaire, le conseiller administratif délégué aux écoles de la Ville de Genève, un représentant de l'association des maires, deux spécialistes des sciences pédagogiques et seize autres personnes — six désignées par le Conseil d'Etat et dix par le Grand Conseil — choisies parmi les parents d'élèves. Cette conférence doit tenir au moins trois séances par an ; ses préavis ne lient pas le Département. Attendons de la voir à l'œuvre. Elle ne se substitue pas aux diverses commissions existantes : conférence des inspecteurs primaires, conférence des directeurs secondaires, commission de l'Office de l'enfance, etc.

3. Le 22 mars 1947, un arrêté législatif sur l'orientation scolaire des élèves a été adopté. Il va donner lieu à une expérience fort intéressante et qui a commencé en novembre 1946. Son but est de permettre la répartition rationnelle des enfants entre les diverses sections qui s'offrent à leur choix pour les trois dernières années de la scolarité obligatoire : classes primaires-ateliers gardant les élèves les moins bien doués intellectuellement, écoles secondaires ménagères, modernes, latines. L'orientation dépendra des résultats scolaires, des observations des maîtres, d'épreuves psychologiques et d'intelligence générale. Un personnel devra être formé tant au degré primaire qu'au degré secondaire. Le Département pourra, dans le cadre de cette expérience, déroger aux programmes et aux règlements en vigueur.

En décembre 1946, tous les élèves des sixièmes et septièmes classes primaires — celles qui précèdent immédiatement les sections primaires différencierées et les diverses écoles secondaires — ont fait à la fois des « épreuves » de français (dictée, vocabulaire, grammaire), d'arithmétique (calcul écrit et oral) et d'information générale (histoire, géographie, etc.) Les maîtres faisaient faire les travaux dans une autre classe que la leur. Mille deux cent cinquante élèves de sixième et mille cinquante de septième ont répondu aux questions. Des barèmes de correction ont été établis ; les corrections ont été faites par équipes. Le facteur « maître » et le facteur « classe » étaient ainsi éliminés.

Des courbes de résultats ont été établies pour chaque discipline. Une première constatation a surpris ; on nous disait toujours que les classes rurales à plusieurs degrés préparaient moins bien les élèves que les classes urbaines à un seul degré. Or les trois classements établis pour les trois épreuves ont montré que les courbes obtenues pour l'agglomération urbaine et pour la campagne se juxtaposaient exactement. Autrement dit les résultats des classes à plusieurs degrés sont aussi bons que ceux de la ville et un seul classement suffit. La totalité des élèves a été ramenée à cent pour faciliter l'interprétation des résultats. Un élève de sixième classé le six cent vingt-cinquième est devenu le cinquantième sur cent, ce qui est plus parlant puisqu'il n'y a plus à se remémorer le nombre total des enfants qui ont participé à chaque « épreuve ».

Après ces premiers travaux, la direction de l'enseignement s'est adressée à M. Rey, professeur à l'Institut des sciences de l'éducation, chef de travaux de psychologie appliquée ; elle l'a chargé de faire des examens psychologiques dans quelques classes du collège classique : l'expérience longuement préparée et dont les résultats ont été soumis à une critique serrée, en les comparant aux résultats scolaires et aux avis des maîtres, a permis d'établir une série de neuf épreuves. Celles-ci ont été faites ensuite

sous la direction de spécialistes dans toutes les sixièmes et les septièmes primaires. Les maîtres se sont vivement intéressés à ces expériences.

Les parents ont été informés du classement de leur enfant dans chaque série d'épreuves.

Au cours des années suivantes de nouvelles épreuves permettront de vérifier les résultats, éventuellement de les corriger, pour chaque élève qui sera suivi pendant quatre ou cinq ans. Nous espérons établir ainsi une méthode de sélection des élèves plus précise que celle donnée par les notes scolaires traditionnelles.

Il nous a semblé utile d'exposer cette expérience qui intéressera tous ceux que préoccupe le problème délicat du passage de l'enseignement primaire, non spécialisé, dans les écoles secondaires inférieures où plusieurs sections s'offrent au choix des élèves. Bien entendu les parents gardent toute liberté de choisir pour leur enfant les études qu'ils désirent. Il n'est pas question d'empêter sur les droits de la famille, surtout lorsqu'on sait combien le développement intellectuel des adolescents présente de variation : tel élève, brillant à douze ans, se traîne lamentablement dans les classes supérieures ; tel autre, médiocre au même âge, devient un excellent sujet à dix-huit ans ou à l'Université.

* * *

Comme les années précédentes, des camps ont été organisés. Un pour le ski pendant les vacances d'hiver — prolongées pour la dernière fois, espérons-le — et, pendant l'année scolaire, un autre à la cabane du Carroz du Club alpin suisse avec une classe de 9^e primaire de garçons ; le programme, établi suivant la méthode des centres d'intérêt, a compris l'étude de la flore, de la faune, de la géologie, l'instruction civique, etc. Cet essai a donné d'excellents résultats au point de vue éducatif.

Les traitements des maîtres secondaires ont donné lieu à d'assez vives discussions. Pendant la guerre, des allocations de vie chère avaient été accordées au personnel des catégories inférieures ; les maîtres secondaires à poste plein n'en avaient pas ou que peu bénéficié. En 1946, les demandes des associations de fonctionnaires sont devenues pressantes. Pour 1947, des allocations ont été votées : 25 % du traitement légal — indemnités spéciales non comprises — plus une indemnité de 1200 fr. à 720 fr. suivant le traitement. Cette indemnité varie suivant l'état civil : les célibataires, les femmes mariées, en reçoivent la moitié. Les chefs de famille touchent en plus une indemnité de 300 fr. par enfant mineur. Le corps enseignant secondaire a réclamé un réajustement plus fort des traitements, sur la base de 50 % ; il désire que les indemnités (maîtrise, décanat, etc.)

bénéficiant de la même augmentation ; il estime que l'état civil ne doit pas être pris en considération. Le Conseil d'Etat a déclaré qu'il envisageait une allocation de 50 % des traitements pour 1948.

La caisse de retraite de tout le personnel (enseignement et administration) a été réorganisée sur des bases actuarielles après plusieurs expertises. L'Etat a pris à sa charge une part importante du déficit. Les sociétaires de leur côté ont augmenté leurs prestations et les retraites sont réduites d'un pourcentage qui, dans le cas le plus désavantageux, est de 15 %, et dans le cas le plus avantageux, de 2 %, à moins que des versements complémentaires aient été entièrement payés.

L'Ecole supérieure des jeunes filles a célébré avec faste le centenaire de sa fondation. Le 5 mai, au cours d'une séance solennelle à laquelle participaient les directeurs d'écoles similaires de Suisse, l'histoire de l'école a été évoquée : petite école de culture générale lors de ses modestes débuts, cette institution est devenue un gymnase décernant plusieurs maturités. Les élèves ont joué, avec le concours de l'Orchestre de la Suisse romande mis à disposition par Radio-Genève, *Athalie* devant un nombreux public. Le jeu des actrices, les évolutions du chœur, les costumes, les décors et la musique inédite de Frank Martin ont remporté tous les suffrages. Ces représentations ont été une parfaite réussite artistique. Lors des « promotions », une revue écrite par des professeurs et jouée par les élèves a obtenu aussi beaucoup de succès. Les élèves ont goûté à l'école. Une publication perpétuera le souvenir de ces agréables festivités.

Depuis plusieurs années, M. Georges Zöller était chargé à la fois de la direction du Collège et de celle du Collège moderne. Il a demandé à être déchargé de cette dernière école. M. J.-P. Extermann, doyen du Collège moderne depuis septembre 1946, en a été nommé directeur.

Le règlement du Collège a été modifié : les dispositions sur la discipline font appel à la collaboration, à l'entr'aide des élèves ; elles doivent contribuer à la formation du caractère.

A l'Ecole des arts et métiers un nouvel enseignement, celui des maçons, sera introduit dès septembre 1947. Il comprend notamment le coffrage et le carrelage. L'école espère rendre ainsi service à l'économie nationale qui manque de spécialistes dans cette profession qui, bien à tort, n'attire pas les jeunes Suisses.

Les installations de cette école continuent à se développer. M. Hans Wilsdorf, de la maison Rolex, a fait don d'étuves et de frigorifiques du tout dernier modèle pour l'école d'horlogerie. Une loi récemment votée par le Grand Conseil met les ateliers et les équipements de l'Ecole des arts et métiers à disposition

pour les examens de maîtrise. Un crédit spécial est accordé pour l'achat des nouvelles machines nécessaires pour ces examens.

Depuis plusieurs années, une association s'était constituée sous le nom d'« En plein air » pour organiser les séjours de vacances des élèves des écoles secondaires. Avec l'appui de l'Etat et de la Ville de Genève, elle a pu acheter un hôtel de quatre-vingt-dix lits à Champex. Cette association a ouvert aussi un restaurant pour les élèves qui ne pourraient pas manger à la maison. Ces deux institutions remportent un légitime succès.

Le nombre des personnes qui nous écrivent de tous les pays d'Europe pour organiser des échanges d'élèves ne cesse d'augmenter. Le Département a constitué une commission spéciale de professeurs pour s'occuper de cette tâche qui devenait de plus en plus lourde. Des échanges avec la Grande-Bretagne et avec la Suisse allemande ont été organisés cette année.

La Suisse jouit dans le monde d'un grand prestige. Son nom est synonyme de liberté, d'humanité, de tolérance, de respect de la personnalité. Un geste touchant en est la preuve. Les élèves d'une école de Montevideo (Uruguay) ont acheté par souscription le buste du général Juan-José Artigas, héros de l'indépendance uruguayenne, œuvre d'un sculpteur tessinois. Ils l'ont envoyé aux autorités fédérales. Celles-ci ont pensé qu'il ne pourrait être mieux placé que dans une école genevoise. L'Ecole supérieure de commerce sera l'heureuse bénéficiaire de ce don.

Enseignement supérieur.

Les effectifs à l'Université battent tous les records : le nombre de 2000 étudiants a été dépassé, sans compter les instituts annexes (cours de vacances, école d'interprètes, etc.) Les étrangers sont plus de 800, représentant quarante-trois Etats différents.

Cet afflux d'étudiants a nécessité des mesures spéciales. Le grand auditoire de l'Ecole de médecine, devenu trop petit, a dû être agrandi par des galeries de fortune. Des plans d'agrandissement définitif ont été élaborés. A l'Ecole de chimie, des travaux sont en cours d'exécution pour créer de nouveaux locaux. Dans tous les laboratoires, les séances de travaux pratiques ont dû être multipliées. Le nombre des assistants a augmenté en proportion. Les crédits ont aussi subi une hausse appréciable ; un crédit d'équipement spécial de 300 000 fr., réparti sur trois ans, a été voté par le Grand Conseil.

Les ressources dont l'Université dispose grâce au Fonds général doivent aussi être augmentées. Un comité a ouvert une souscription publique qui a déjà rapporté plus de cent mille francs. Des fondations spéciales ont vu s'accroître leur capital : celles

de MM. les professeurs Edouard Folliet et Paul Logoz. M^{me} Edouard Claparède, veuve du regretté professeur de psychologie, a cédé une propriété à des conditions avantageuses.

Plusieurs professeurs sont décédés au cours de l'année universitaire : M. Emile André, professeur honoraire de zoologie lacustre et qui, à ce titre, enseignait encore au laboratoire, est mort le 4 septembre 1946. M. Hugo de Claparède, professeur honoraire de droit germanique, est décédé le 18 mars 1947. M. Raoul de Seigneux, professeur honoraire de policlinique gynécologique et obstétricale, resté chef de l'Institut de plastique anatomo-chirurgicale, qu'il avait fondé, nous a été enlevé le 25 mars 1947. M. Charles Bally, l'éminent linguiste, est décédé le 10 avril 1947. Enfin la Faculté de médecine a perdu deux de ses privat-docents : le Dr Alexandre Epstein, habilité en médecine interne, mort le 20 septembre 1946, et le Dr Jean Golay, privat-docent de dermatologie et de syphiligraphie dès 1921, mort le 10 avril 1947.

Le conseil d'Etat a accepté les démissions de plusieurs professeurs : M. François Pfaeffli, professeur de couronnes et appareils à ponts et président du collège des professeurs de l'Institut de médecine dentaire, a devancé la limite d'âge. Il a été fêté et a reçu, outre l'honorariat, la médaille de l'Université en témoignage de reconnaissance pour tous les services qu'il a rendus à l'Alma mater genevoise. M. Franz Leuthardt, professeur de chimie physiologique depuis 1942, a accepté un appel de l'Université de Zurich. MM. Pierre Besse, professeur ordinaire de diététique, de physiothérapie, d'hydrologie et de climatologie médicales, Zareh Cheridjian, professeur ordinaire de policlinique et de clinique oto-rhino-laryngologiques, et Jean-Alfred Veyrassat, professeur ordinaire de policlinique médicale, ont atteint l'inexorable limite d'âge ; ils ont été nommés professeurs honoraires. M. Jean-Amédée Weber, professeur ordinaire d'anatomie normale depuis trente ans, a donné sa démission malgré les démarches pressantes de l'Université et du Département. M. Pierre Balavoine, chimiste cantonal, chargé de cours d'analyse des denrées alimentaires, a aussi dû résigner ses fonctions.

Les anciens professeurs vivent dans la mémoire de leurs successeurs et de leurs anciens étudiants. Un buste du regretté professeur Bernard Bouvier, prestigieux maître de la parole, a été inauguré le 5 juillet 1946. Il est l'œuvre de Karl Angst. Un portrait de Carl Vogt, signé Rehl, don du petit-fils du grand naturaliste, a pris place dans la salle du Sénat.

De nouveaux professeurs ont été nommés. M. Rodolphe Cortési, chef de travaux de botanique, est devenu professeur extraordinaire de phytotechnologie. M^{me} Kitty Ponse, chargée de cours et directrice-adjointe de la Station de zoologie expérimentale, a été nommée professeur extraordinaire d'endocrinolo-

logie. M. Bernard Susz est chargé du cours de chimie physique spéciale. M. Joseph Terrier, chimiste cantonal, a été chargé du cours d'analyse des denrées alimentaires. Six nouveaux privat-docents ont été habilités à la Faculté des sciences. A la Faculté des lettres, M. Paul Collart a été chargé d'un cours d'épigraphie grecque et romaine, et là encore six privat-docents nouveaux ont été admis. En sciences économiques et sociales, il y a un nouveau privat-docent. La Faculté de droit a un nouveau professeur ordinaire, M. Claude Du Pasquier, pour la philosophie et la théorie du droit. M. Du Pasquier reprendra aussi à deux de ses collègues les assurances privées et sociales. M. Edmond Martin-Achard a repris le cours de propriété industrielle. M. Alexandre Berenstein a été chargé du cours de législation du travail. En outre cinq nouveaux privat-docents enseignent dans cette faculté.

A la Faculté de médecine, les nominations se succèdent à un rythme impressionnant. M. Jean-Jacques Mozer est chargé du cours de clinique médicale propédeutique, M. René Mach de celui d'endocrinologie médicale, M. Michel Demole de celui de diététique. M. Karl-Max Walthard a été nommé professeur extraordinaire de physiothérapie et d'hydroclimatologie médicale, M. André Montandon, professeur extraordinaire de clinique et de polyclinique oto-rhino-laryngologiques. Les nominations des successeurs des autres professeurs ordinaires démissionnaires interviendront incessamment. M. Etienne Fernex a succédé à M. Pfaeffli, et M. Paul Guillermin a remplacé ce dernier à la tête du collège des professeurs de l'Institut de médecine dentaire.

Il faudrait avoir la place d'indiquer aussi toutes les conférences que des maîtres étrangers sont venus faire à nos étudiants et au public genevois.

Tout prouve que notre enseignement universitaire, soucieux des besoins de l'heure, reste digne de son glorieux passé. Les enseignements nécessaires sont créés au fur et à mesure des possibilités. L'an dernier un Institut d'études slaves est venu s'ajouter à tous ceux que compte notre Haute Ecole.

Mentionnons enfin que la Faculté de médecine a célébré avec éclat son soixante-dixième anniversaire, qui est aussi celui de la transformation de l'Académie de Genève en Université.

* * *

Dans la chronique de l'an dernier, je mentionnais les premières relations entre le Bureau international d'éducation, fixé à Genève, et l'UNESCO (organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), établi à Paris. Un accord a été heureusement conclu entre ces deux organisations intergouvernementales. Une commission mixte a été créée. Le BIE et l'UNESCO ont convoqué conjointement à Genève la dixième Conférence

internationale de l'instruction publique. Celle-ci vient de se tenir du 14 au 21 juillet. Quarante-deux Etats avaient envoyé des délégations, auxquelles se joignaient des observateurs de l'O.N.U., du B.I.T. et de l'Organisation mondiale de la santé. L'ordre du jour comprenait les rapports sur le mouvement éducatif dans les divers pays — qui sont toujours d'un grand intérêt — un échange de vues préliminaires pour l'élaboration d'une charte du maître, la gratuité du matériel scolaire et l'enseignement de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire. On a pu constater que si l'organisation politique du monde est difficile à créer, par contre les éducateurs s'entendent facilement pour améliorer l'enseignement, condition nécessaire pour réaliser un avenir meilleur.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel

Enseignement supérieur

Indépendamment de sa vie interne, qui fut intense, il faut mentionner les initiatives destinées à fortifier le contact entre l'Université et le public. En plus des conférences universitaires, organisées chaque hiver dans différentes régions du canton, citons les leçons inaugurales des nouveaux professeurs, auxquelles le public est convié. Les contacts avec l'étranger redevenus possibles ont été repris. Les professeurs ont fait des voyages officiels : congrès international de géographie à Londres, VII^e centenaire de la faculté des lettres de Montpellier, fêtes de la libération à l'Académie de Besançon, Conférence à Cambridge de l'International law association, congrès à Paris de chimie industrielle. Ajoutons à cela une série de conférences faites ici par des savants étrangers, visites de groupes de professeurs et d'étudiants, cours organisés en faveur d'étudiants de l'armée américaine et d'étudiants hollandais.

La collection des « Mémoires de l'Université » et du « Recueil de travaux » des facultés s'enrichit chaque année de nouvelles publications ; elle témoigne du travail accompli par les professeurs en dehors des cours proprement dits.

Le « dies academicus » institué en 1946 a revêtu cette année un éclat tout particulier. Un comité constitué d'un groupe d'anciens étudiants, gradués de l'Université, par le don et la pose d'un médaillon dans le vestibule, a commémoré le souvenir de Fritz-Henri Mentha et d'Edouard Béguelin, deux professeurs décédés